



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 16 SEPTEMBRE 2022

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) Point sur les équipements délivrés aux télétravailleurs,
- 2) Point sur les exercices incendie du 1^{er} semestre,
- 3) Suivi des actions du CHS-CT,
- 4) Fiches de signalement,
- 5) Déclarations d'accident,
- 6) Désamiantage cages d'escaliers du CFP de Duquesne,
- 7) Points divers

Point sur les équipements délivrés aux télétravailleurs :

Certains de ces équipements comme les rollermousse, souris verticales, les supports de bras ergonomique red ou universel sont attribués sur préconisation du médecin du travail à l'issue d'une consultation téléphonique. D'autres équipements peuvent être attribués en adressant une simple demande à l'assistante de prévention. Tel est le cas pour les équipements suivants : Trolley 2 roulettes, rehausseur ordinateur portable, porte document.

Procédure pour contacter le médecin du travail :

Pour les aménagements nécessitant un avis médical (douleurs, TMS...), il convient de solliciter une consultation téléphonique auprès du Dr LEBON : nathalie.lebon@finances.gouv.fr et de Mme MALLET (en copie) : martine.mallet@finances.gouv.fr.

Une demande d'aménagement rédigée par le médecin du travail sera adressée à l'assistante de prévention qui se chargera de commander le matériel préconisé. La préconisation du médecin du travail pour le poste en présentiel d'un agent, vaut pour son poste en télétravail. **Répondant à une revendication forte de FO, l'accord ministériel sur le télétravail acte que les agents disposant d'un équipement ergonomique délivré sur prescription médicale, exerçant régulièrement en télétravail pourront disposer d'un équipement identique chez eux sur demande.**

Depuis 2020, voici le détail des équipements fournis aux télétravailleurs :

- Repose bras universel : 22
- Support bras adaptable sur rollermousse : 27
- Rollermousse : 82

- souris verticale : 16
- support ordinateur : 100
- trolley (valisette) : 178
- Support documents:64
- Clavier filaire : 29
- TOTAL : 518**

70 fauteuils ont été distribués par le service logistique de la DDFIP29 ;

F.O.- DGFIP29 a demandé à la direction si elle avait été informée de l'abondement d'un fonds de 3 millions d'euros dédié aux équipements des télétravailleurs en complément des dotations initiales. Rappelons que ce fonds d'accompagnement du télétravail (FDAT) découle de l'accord ministériel du 11 juillet 2022, il prévoit une dotation de 3 millions d'€uros à compter de la signature de l'accord. Nous y reviendrons prochainement, la Direction n'ayant semble t il pas été informé du dispositif à ce stade...

Point sur les exercices incendie du 1^{er} semestre 2022 :

Pour les sites réunissant plus de 50 personnes, un exercice par semestre est obligatoire. Deux sites n'ont pas à ce jour organisé un exercice incendie alors qu'une obligation existe : Brest Chateaubriand et Quimper Ty Nay.

Il est demandé aux gestionnaires de sites de moins de 50 agents d'organiser l'exercice annuel d'évacuation incendie. Avec le télétravail un nouveau protocole pour les brassards guide file et serre files a été mis en place.

Il a été décidé en 2021 de ne plus confier ce rôle à un agent nommément désigné, mais de laisser l'initiative aux agents présents sur site d'endosser le rôle de guides ou serre-files en cas de départ de feu. Des brassards devront donc être mis en libre service à tous les étages. Force est de constater que les exercices ont démontré la difficulté à mettre en place ce nouveau protocole...

Pour F.O.-DGFIP, il est nécessaire d'envisager de former un plus grand nombre de collègues, des séances de formation ont été organisées et d'autres le seront encore pour tendre vers l'objectif de former tout le monde. Les exercices sont primordiaux pour dresser les constatations et améliorer les évacuations et remédier aux dysfonctionnements. Nous avons demandé de prévoir de nouvelles sessions notamment sur Morlaix avec l'arrivé du centre de contact.

Suivi des actions du CHS-CT :

Sur un budget initial de 120 129€ , il reste à ce jour 26 835,21€ de disponible, l'enveloppe confiée au médecin de prévention d'un montant de 25 000€ montre 5 308,62€ de crédits non utilisés.

Opérations envisagées d'ici la fin 2022 :

- réassort de lampes individuelles, mise en place d'une barrière levante à Quimper Sterenn : 4056€
- devis en cours pour l'intervention d'un ergonome au domicile des télétravailleurs (18 demandes),

- en 2021, le CHS-CT a financé le faux plafond de la salle de détente à Morlaix, les travaux sont pour l'instant au point mort..malgré l'obligation d'une salle de détente pour le Centre de contact, le faux plafond acheté reste en stock.. !!

Fiches de signalement :

7 nouvelles fiches ont été présentées en séance dont 3 émanent du service départemental d'accueil (SAD). Menaces, insultes, agressivités sont les motifs récurrents de ces fiches, certaines font l'objet de lettre de mise en garde, envoyée toujours avec l'accord de l'agent victime de ces agissements inadmissibles. Pour **F.O.- DGFIP**, les incivilités à l'égard des agents sont inadmissibles, les collègues ne sont pas là pour se faire insulter et subir les décisions politiques ayant mené à la réduction de l'offre d'accueil à la DGFIP !

Nous avons également indiqué que lorsque des comportements irrespectueux surgissent entre collègues ils doivent aussi faire l'objet de signalements, le respect doit prévaloir entre collègues et dans un contexte d'ambiance dégradée, les chefs de services ont un rôle à exercer en terme de vigilance et d'apaisement.

Déclarations d'accident :

Quatre nouvelles déclarations ont été portées à la connaissance du CHS-CT, elles concernaient des chutes de collègues à leur sortie du travail, conséquence potentielle de fatigue en fin de journée.

Désamiantage des cages d'escaliers du CFP de Duquesne :

Les travaux de désamiantage vont se faire en site occupé afin de maintenir l'accès du public et les cages d'escalier accessibles en cas de besoin d'évacuation. Tous les travaux de désamiantage se feront par l'extérieur, cage par cage, étage par étage.

Une base vie sera installée sur le parking extérieur à l'arrière du bâtiment (vestiaire, bureau de chantier, local détente, sanitaires, stockage des consommables). Quelques places de parking seront neutralisées pour assurer la base arrière de l'entreprise, l'accès pour les agents ne sera pas impacté.

Les techniques utilisées consisteront à déposer les produits d'étanchéité par grattage et les menuiseries avec mastic amianté par désemboitage.

Mesures prises pour maîtriser les nuisances sonores : Le capotage des machines consistant à la mise en place d'une isolation acoustique devrait assurer une mesure efficace contre l'exposition au bruit et les nuisances sonores.

Mesures prises pour maîtriser la pollution de l'air : le calfeutrement de la zone, le thermobachage des échafaudages, la mise en place d'une unité mobile de décontamination, un extracteur d'air, l'obturation des ouvrants par l'intérieur avec une peau de film polyane, l'analyses d'air avant, pendant et après travaux sont autant de dispositifs prévus dans le cadre de la maîtrise de la pollution de l'air.

Suivi des déchets : il est prévu le ramassage des déchets au fur et à mesure du retrait des matériaux avec leur conditionnement et étiquetage réglementaire, leur stockage sera assuré dans une zone identifiée, clôturée et fermée, la plateforme TRACKDECHETS sera utilisée pour la gestion et le suivi des déchets amiantés.

La pose des menuiseries en aluminium se fera par l'intérieur avec utilisation d'échafaudages et de harnais. Les gardes corps ne seront pas reposés du fait des caractéristiques du vitrage. Le vitrage imprimé choisit, offre d'importantes capacités en termes d'isolation thermique et phonique, mais également de sécurité.

Calendrier : les travaux devraient démarrer début novembre prochain et se terminer d'ici la fin 2022, une réunion d'information à destination des agents est prévue le 11 octobre au CFP de Brest Duquesne.

Points divers :

F.O.- DGFIP29 est intervenu à nouveau pour rappeler combien il était intenable de ne pas pouvoir disposer d'un médecin de prévention en exercice dans le département, rappelons que depuis septembre 2021 et le départ en retraite du DR GUILLOUD, c'est le DR LEBON qui à distance depuis Rennes a en charge la DDFIP29 mais aussi la Douane.., cette situation n'est pas soutenable au regard des enjeux de santé au travail de plus en plus prégnants ! La Direction a indiqué que différentes pistes étaient à l'étude notamment le recrutement d'un médecin du secteur libéral ou d'une autre administration...affaire à suivre...

Travaux au CFP de Chateaulin :

Les opérations de déménagement du SIP/SIE sont pour l'instant suspendus, concernant la cantine il n'est pas prévu de la fermer pendant les travaux qui pourront être effectués pendant ses heures de fermeture.

Fiches navette CHS-CT / SIE de Chateaulin :

Une fiche navette du registre santé et sécurité au travail a été remontée auprès de la Direction quotidiennement depuis 1 mois en lien avec le sous effectif constaté sur le SIE de Châteaulin entraînant une dégradation constante des conditions de travail des agents.

Dans son avis, le CHS-CT de la DDFIP29 a déploré cette situation qui incombe à l'employeur et dont la responsabilité est d'apporter les solutions à même de rétablir des conditions de travail normales pour les agents. Force est de constater que ce type de contexte se généralise à l'ensemble des services du département ce qui est inacceptable.

Le CHS-CT exige la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exercice des missions pour supprimer le risque psychosocial et ses conséquences délétères sur la santé des agents de la DDFIP29.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Florence JAVELOT (EDR), Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Ludovic CORAND (SIP Morlaix).

